

CHARTRE DE L'ACQUEREUR

Vous allez faire l'acquisition d'un chiot issue de notre élevage mais si vous ramenez votre chiot pour problème personnel ou éducatif lié à la race Malinois, vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Ce document a pour but de vous expliquer tout notre fonctionnement, depuis la réservation jusqu'au départ du chiot. Nous allons apporter tout notre sérieux et notre savoir-faire, afin de vous garantir la meilleure intégration possible. Notre travail consiste essentiellement à nous occuper de leur développement, de leur santé, éveil, équilibre, sociabilité et nous allons donc effectuer un grand nombre d'ateliers de découvertes permettant ainsi au chiot d'adopter un comportement le plus approprié possible dans son nouvel environnement. Des centaines d'heures de travail sont obligatoires pour déterminer le caractère et le profil du chiot, c'est un travail permanent et continu, nécessaire pour leur bien-être et une meilleure satisfaction de l'acquéreur.

Ce travail méticuleux nécessite toute notre attention et c'est dans la toute transparence, que nous allons vous le faire partager en vidéo via notre Facebook : **Elevage pension centre canin Dogattitude.**

3 ENTRETIENS sont possibles (RDV PHYSIQUE ou VIDEO-CONFERENCE):

1 : Pour un pré-choix, nous prenons en compte vos critères de profil et j'attire votre attention sur le fait que votre chiot doit être obligatoirement en adéquation avec votre profil et votre environnement familiale ; ceci pour une parfaite intégration dans votre vie et la vie du petit chiot.

A cette issue, vers les 6/7 semaines des chiots (selon la précocité de la portée), nous fixerons les RDV en fonction des prédispositions du chiot. Certaines portées peuvent être plus tardives ou précoces. Pendant la phase des ateliers chiots, nous éviterons les visites afin d'effectuer notre travail et de rester concentrés sur cet aspect très important.

2 : Le choix du chiot se fait à la fin des ateliers et vous pourrez les suivre sur notre page Facebook. Concernant le caractère du chiot, ce n'est qu'après avoir effectué ces ateliers de sensibilisation que nous pourrions évaluer leur comportement et leur destination (chien de famille, chien polyvalent, et chien de travail) Il est donc impossible de vous donner cette information avant l'âge requis.

Lors de la réservation, vous avez précisés vos attentes et vos critères, vos besoins et votre cadre de vie, déterminant ainsi le type de chiot vous correspondant, il nous faut donc effectuer une sélection rigoureuse pour vous satisfaire au mieux.

3 : Une fois que le choix est validé définitivement en accord avec vos attentes, il vous sera possible de venir sur RDV, afin d'établir une communication qui permettra une meilleure adaptation dans son nouveau foyer.

Dès lors nous pouvons prendre un Rdv pour fixer et établir toutes les clés éducatives pour l'arrivée de votre chiot dans votre foyer.

Ce Rdv de cadrage a pour but de répondre à toutes vos attentes et questions, et fera l'objet d'un rdv particulier au même tarif qu'un cours de dressage.

A chacune de vos visites, nous vous prions de veiller à n'avoir aucun contact avec d'autres animaux avant de venir dans nos locaux, ainsi qu'aucune autre visite dans des structures qui accueillent des animaux (Animaleries, vétérinaires, parcs à chiens, SPA ou autres éleveurs...)

Il est important de bien se laver et se changer si vous possédez un autre animal, les virus mortels se transportent très rapidement dans l'air ambiant et les animaux non vaccinés ne sont bien évidemment pas protégés.

Ainsi tout le recul nécessaire sera pris en toute connaissance de cause.

Dans le but de différencier les chiots, ils portent des colliers de couleurs différentes pour les visualiser lors des ateliers. Cela vous permet donc de les suivre individuellement en vidéo.

La vidéo n'est pas là pour montrer la couleur de la robe du chiot mais pour vous permettre de différencier leurs comportements.

Certains chiens sont plus adaptés pour la garde ou l'utilitaire, sachant que le chien de lignée travail a pour vocation d'exprimer son instinct territorial et son instinct de protection pour sa famille.

Notre conseil a pour but d'éviter toute conséquences désastreuses pour l'avenir du chien et de son maître.

Nous suivons rigoureusement les souhaits de chacun selon le profil indiqué lors de la rencontre avec l'éleveur.

Nous pourrons ainsi établir un angle de travail qui correspond aux aptitudes de chaque chiot.

POUR VOS QUESTIONS, merci de bien vouloir rédiger une liste par mail 0786207521@orange.fr afin de préparer notre entretien.



Nous travaillons auprès d'êtres vivants ce qui sollicite une attention permanente.

Merci d'observer rigoureusement les points suivants :

- Adopter un comportement calme, sans crier, ni courir et en veillant à ne pas s'agiter !
- Toujours se déplacer en visualisant auparavant où se situent les chiots afin de ne pas les écraser en marchant !
- Bien maintenir le chiot quand il est dans vos bras, afin d'éviter les chutes accidentelles !
- Aucune agitation et mouvements rapides répétitifs incitant le chiot à s'exciter !

Merci de bien vouloir suivre ses consignes et d'indiquer les visites avec enfants, personnes âgées ou handicapées nécessitant une autre prise en charge.

Nos publications quotidiennes (école du chiot, apprentissage des auto-contrôles...) vous permettent ainsi de vérifier le travail effectué.

A compter de ce moment, nous pourrons donc vous aider à remplir vos engagements, lors de prise en charge articulée avec une phase théorique et pratique.

Précisément, cette étape constitue le lien entre nos consignes de départ et de votre mise en application.

C'est lors de l'entretien que nous vous expliquons le comportement à adopter avec votre chiot et son intégration dans votre foyer.

Suivi vétérinaire obligatoire

Un suivi vétérinaire chez notre vétérinaire attitré est obligatoire car un chien sorti d'élevage peut avoir un stress lié à son départ, au vaccin ou encore un stress lié au changement d'environnement.

Dans certains cas, il peut avoir été soigné et ne pas répondre au protocole, « ce n'est pas parce que le médecin ne soigne pas du premier coup qu'il est mauvais et ce n'est pas parce que les parents sont de mauvais parents que leur enfant est malade ».

Trop de traitements légers sont prescrits avec de gros frais et inefficaces, ainsi l'acquéreur s'en prend à l'éleveur alors que les traitements fonctionnent dans un tiers des cas et que l'immunité est différente et propre à chaque individu. Or un chiot peut récidiver.

Vous disposerez d'une assurance gratuite en cas d'accident chez « Santé Vet » pendant 3 mois à condition de faire le suivi chez notre vétérinaire.



Les frais vétérinaires ne seront pas remboursés si vous consultez un autre vétérinaire que le nôtre pendant cette période.

Un délai de carence oblige le suivi chez notre vétérinaire car un chiot peut être soigné et récidiver plus tard.

Rappel des conditions générales de vente

1. Chiot à prendre le jour ou lendemain du vaccin, à 8 semaines, rajout de 10€/jour en cas de garde. Tous les paiements doivent être effectués au plus tard au départ du chiot.
2. Pour toute réservation un montant obligatoire de 300€ doit être versé. **L'acompte n'est pas des arrhes, donc l'acompte du montant de la réservation ne sera pas remboursé. Vous avez la possibilité de reporter sur une autre portée.**

3. Enfin, si la portée n'est pas encore née au moment de l'acceptation, la vente sera soumise à la condition suspensive de la naissance de suffisamment de chiots vivants et viables, selon le nombre de réservations antérieures à celle de l'acheteur. Il s'agit donc à ce stade d'une promesse de vente bilatérale (un compromis) sous condition suspensive. Evidemment, le transfert de propriété sera différé à l'âge de 8 semaines, comme dans le cas précédent.
4. Si une chienne est malheureusement vide et donc non gestante, la réservation sera reportée immédiatement sur la portée suivante.
5. Si vous reportez sur une prochaine portée, un avenant à ce contrat sera rempli.
6. **En cas d'annulation le montant de la réservation sera perdu. Une fois le chiot payé, en cas de retour celui-ci ne sera pas remboursé.**

Les prestations éducatives sont fixées avec une inscription illimitée de 200€ pour :

- Cours particulier à 25€ avec inscription au lieu de 45€ sans inscription.
- Cours collectifs à 17€ avec inscription au lieu de 22€ sans inscription.

Pour un cours particulier, merci de bien vouloir contacter :

Ugo au 0626167021 pour les cours collectifs et Manu au 0786207521 pour des cours particuliers.

Les cours d'école du chiot ont lieu les samedis à 10H et les mercredis à 14H. Sachant que la plus grosse phase d'imprégnation se situe entre deux et quatre mois, il est nécessaire et indispensable de continuer à socialiser et sociabiliser durant cette période. Lors de ces cours il est nécessaire de munir le chiot d'un harnais et d'une laisse, et d'apporter une sacoche de friandises (gruyères, knacki, ect...).

PRECONISATIONS POUR LA CROISSANCE DU BERGER ALLEMAND ou MALINOIS AFIN D'ÉVITER DE LA DYSPLASIE TRAUMATIQUE OU JUVENILE

-La dysplasie du coude: La dysplasie du coude chez le chien est une maladie causée par des troubles de la croissance dans l'articulation du coude. Il existe plusieurs théories quant à la cause exacte de la maladie, incluant des défauts dans la croissance du cartilage, les traumatismes, la génétique, l'exercice, le régime alimentaire, etc. Il est probable qu'une combinaison de ces facteurs entraîne un déséquilibre de la croissance entre les deux os du membre thoracique situés entre le coude et le poignet (radius et ulna). Si le radius se développe plus lentement que l'ulna, il devient plus court, ce qui augmente la pression sur le processus coronoïde interne médial (Figure 1). Cela peut ensuite causer des dommages au cartilage dans l'articulation et même une fracture de la pointe du processus coronoïde, qui endommage le compartiment médial (côté le plus proche du corps) de l'articulation. Plus rarement, si l'ulna se développe trop lentement, le radius pousse l'os supérieur du membre (humérus) contre le processus anconé, ce qui peut alors conduire à un échec de fusion du processus anconé à l'ulna à maturité (non-union du processus anconé). On pense que la discordance de croissance entre

le radius et l'ulna peut parfois survenir seulement pendant la croissance d'un chiot, mais elle peut aussi persister lorsque le chiot a fini de grandir.

-La dysplasie coxo-fémorale : La dysplasie de la hanche est une affection du chien qui concerne l'articulation de la hanche : il s'agit d'une laxité excessive du ligament reliant la tête du fémur au bassin. Elle est responsable d'un mauvais fonctionnement de l'articulation conduisant très souvent à terme à de l'arthrose.

En théorie, le délai d'action en réhabilitation (*vices rédhibitoires**) est de trente jours francs après livraison de l'animal. Toutefois, la loi dit que les clichés pris avant l'âge d'un an, pour un animal vendu avant cet âge, peuvent être pris en considération. Il y a donc contradiction entre le délai de réhabilitation et les preuves prises en considération dans l'action.

Toutefois, étant donné l'âge souvent tardif d'installation des signes de la maladie et l'âge précoce de vente des chiots, ce type d'action est rarement envisageable.

De plus, la seule conclusion du jugement, s'il est en faveur de l'acheteur, est la restitution de l'animal au vendeur contre le remboursement du prix d'achat uniquement. Tout soin apporté entre temps à l'animal par l'acheteur sans l'accord du vendeur ne pourra être remboursé. Pour toutes ces raisons, il est rare de pouvoir intenter une action en justice pour cette maladie. L'idéal serait de trouver un accord amiable avec le vendeur. De plus, cette maladie est un réel problème d'élevage, auquel sont confrontés beaucoup d'éleveurs de différentes races, et il ne faut pas présumer d'emblée de leur bonne foi.

Il existe également des formes de dysplasie traumatiques. Il est donc essentiel de veiller à appliquer les conseils de prévention donnés par votre éleveur (pas de sauts, pas de balade trop longue, pas d'escalier... durant la croissance de votre chien)

La Myélopathie Dégénérative

Une paralysie d'origine génétique évitable grâce à un test ADN. La Myélopathie Dégénérative conduit à une paralysie des pattes arrière à partir de 8 ans. Un test ADN fiable permet de dépister les reproducteurs, d'adapter les accouplements pour éviter de faire naître des chiots atteints et de propager la maladie dans la race.

Une grave maladie neurologique

La Myélopathie Dégénérative est une dégénérescence de la moelle épinière qui conduit, entre 8 et 14 ans, à une perte de coordination puis à une paralysie progressive des membres postérieurs. Les premiers symptômes se traduisent par une démarche oscillante et une faiblesse des membres. Le chien traîne les pattes, a des difficultés à rester debout et à se déplacer. Le chien devient paraplégique et développe éventuellement une paralysie des membres antérieurs. Cette maladie peut être confondue avec une hernie discale ou avec une dysplasie de la hanche.

L'éleveur doit protéger son élevage

De nombreuses races de chien sont touchées par cette maladie : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Berger des Pyrénées, Caniche Shetland, Chien de Rhodésie à Crête Dorsale, Chien Loup de Saarloos, Chien Loup Tchécoslovaque, Colley, Hovawart, Kerry Blue Terrier, Retriever de la Baie de

Chesapeake, Terrier Irlandais à Poil Doux, Welsh Corgi Cardigan et Pembroke. Un chien reproducteur qui est porteur sain, ne développe pas la maladie mais la transmet à 50% de sa descendance (maladie récessive). Un éleveur peut accoupler sans le savoir un mâle porteur et une femelle porteuse et engendrer une portée avec des chiots potentiellement atteints qui exprimeront les symptômes tardivement. Un étalon porteur qui se reproduit beaucoup va propager la maladie au sein de la race. La Myélopathie Dégénérative se déclarant très tardivement, tout éleveur peut également reproduire un chien atteint sans le savoir et transmettre la mutation à 100% de sa descendance.

Un test ADN facile à réaliser

A l'aide d'un simple frottis buccal envoyé au laboratoire, l'éleveur effectue un test ADN, le test DM, qui permet de déterminer si le chien testé est homozygote normal (sain), hétérozygote (porteur sain) ou homozygote muté (atteint). Si le mâle testé est porteur sain, l'éleveur devra alors faire attention d'accoupler ce chien avec une femelle saine afin de ne pas produire de chiots atteints. Par ailleurs, le résultat, délivré sous la forme d'un certificat génétique valable à vie, permet d'apporter des garanties dans le cadre d'une saillie ou pour justifier la vente de chiots non porteurs de la Myélopathie Dégénérative. Le vétérinaire qui observe des problèmes d'ataxie ou de paralysie chez un vieux chien peut mettre en œuvre le test DM pour confirmer ou infirmer le diagnostic de Myélopathie Dégénérative. Si le chien est effectivement atteint, les chiots sont obligatoirement porteurs et une attention particulière doit être portée à cette lignée qui présente probablement une proportion plus importante de chiens porteurs. En conclusion, l'éleveur qui connaît le statut génétique de ses chiens ne prend pas de risque, sécurise son élevage et peut alors sélectionner ses reproducteurs, adapter les accouplements, éviter de faire naître des chiots atteints et limiter la propagation de cette maladie grave dans l'élevage et dans la race. Il est donc recommandé de réaliser, sur les principaux reproducteurs, le test ADN de dépistage de la Myélopathie Dégénérative (test DM) qui permet de dépister cette maladie avec une fiabilité supérieure à 99%.

Tous nos reproducteurs ont fait l'objet d'un dépistage de la « MYELOPATHY DEGENERATIVE ». Ceux d'entre eux qui sont porteur de la gène a 50% ne seront pas mis à la reproduction avec un autre porteur, afin d'éviter le développement de celle-ci. Le but étant d'améliorer les races.

- Les vices rédhibitoires du chien :

Par Dre Bénédicte Hivin |Publié 21 avril 2011-Mis à jour 18 novembre 2019

La loi du 22 juin 1989 définit les 6 maladies considérées chez le chien comme des vices rédhibitoires. Cette loi vise à protéger l'acheteur de chiots vis à vis de ces maladies. Le vendeur est tenu par la loi de vendre des chiots indemnes de ces maladies :

1 Les maladies considérées comme des vices rédhibitoires chez le chien

2 Les maladies contagieuses

2.1 La maladie de Carré

2.2 L'hépatite de Rubarth

2.3 La parvovirose canine

3 Les maladies héréditaires

3.1 La dysplasie coxo-fémorale (ou dysplasie de la hanche)

3.2 L'ectopie testiculaire (cryptorchidie ou monorchidie)

3.3 L'atrophie rétinienne

En cas de problème de santé avérée et attesté par un vétérinaire, merci de créer un dossier complet et explicatif à nous faire parvenir par email: 0786207521@orange.fr

Pour tout litige, merci par avance de vous rapprocher directement vers votre assureur, afin qu'il prenne contact avec le nôtre dont voici le mail: caroline.guignard@allianz.fr

En annexe vous trouverez notre attestation d'assurance qui permettra cette prise de contact.

« Si vous décidez de ne pas garder le chien jusqu'à l'âge de deux ans du chien, l'éleveur est prioritaire pour assurer le remplacement de l'animal, si vous souhaitez donner ou vendre le chien nous acceptons de reprendre le chien pour des raisons « exceptionnelles » seulement s'il est adulte et pour un montant maximum de 500€. Si l'Age du chien est inférieur à 1ans, nous pouvons le reprendre mais, il ne vous sera pas racheté. Si vous êtes dans la région vous pouvez nous ramenez le chien directement à Dog Attitude, si vous êtes dans une autre région et que cela nécessite un déplacement il faudra négocier avec nous pour les frais de route. Pour cela il suffit de contacter Sandrine au 0648182190. »

En cas de besoin nous sommes joignables par **SMS** pour répondre à vos questions dans les jours et horaires d'ouvertures :

Du Lundi au Samedi de 8H à 18H. Nous sommes fermés les Dimanches et jours Fériés.

Voici le numéro de la personne a contacté à partir du moment ou vous avez réserver jusqu'à la récupération du chiot : UGO au 0626167021.

EN CAS D'URGENCE merci de contacté SANDRINE au 0648182190.

Toute l'équipe DOG' ATTITUDE vous remercie de votre intérêt pour notre élevage.

A bientôt chez nous.

Date et signature précédé de la mention « Lu et approuvé »